|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | CBD/SBSTTA/26/3/Add.1 |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | | Distr. : générale  17 avril 2024  Français  Original : anglais |

Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

Vingt-sixième réunion

Nairobi, 13–18 mai 2024

Point 4 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\*

Besoins scientifiques et techniques en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

Questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques[[2]](#footnote-3)\*\*

Note du Secrétariat

# I. Introduction

1. Dans la décision 15/19, la Conférence des Parties a adopté une décision relative au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Dans cette décision, la Conférence des Parties a accueilli favorablementle programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 et l’approbation de rapports d’évaluation récents par la plénière de la Plateforme et a invité cette dernière à examiner les demandes concernant une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et d’éventuelles évaluations accélérées supplémentaires pour inclusion dans le programme de travail glissant, entre autres. L’importance des évaluations antérieures de la Plateforme et des évaluations prévues par le programme de travail glissant pour l’examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal a été examinée par l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa vingt-cinquième réunion (voir la recommandation 25/2).
2. Dans la décision 15/19, la Conférence des Parties a prié la Secrétaire exécutive d’évaluer régulièrement et systématiquement la manière de prendre en compte les produits livrables de toutes les fonctions et de tous les processus de la Plateforme, et d’en rendre compte à l’Organe subsidiaire, y compris au moyen d’un calendrier prévisionnel et d’un point régulier à l’ordre du jour des réunions de l’Organe subsidiaire (paragraphe 13), et de recenser les points de vue des Parties sur la façon dont la Plateforme pouvait, dans le cadre de ses fonctions définies sur la production de nouvelles évaluations, le renforcement des capacités, le renforcement des connaissances et le soutien aux politiques, contribuer au processus d’examen et de suivi du Cadre (paragraphe 14). Dans la recommandation 25/3, l’Organe a invité les Parties, les autres gouvernements, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes, les secrétariats des conventions relatives à la biodiversité, les Conventions de Rio et les autres accords multilatéraux pertinents, ainsi que les organisations intergouvernementales et les parties prenantes concernées à présenter leurs points de vue concernant les travaux entrepris par la Plateforme, ainsi que sur sa contribution potentielle dans la réponse aux besoins scientifiques et techniques à l’appui de la mise en œuvre du Cadre et de l’examen mondial des progrès collectifs, et a prié le Secrétaire exécutif de compiler ces points de vue et de les mettre à la disposition de l’Organe subsidiaire pour examen à sa vingt-sixième réunion.
3. La présente note contient une synthèse de l’examen des évaluations achevées et un calendrier prévisionnel pour l’examen des évaluations futures (section II), les points de vue des Parties et des observateurs sur une évaluation supplémentaire et d’autres contributions de la Plateforme à l’appui de la mise en œuvre du Cadre (section III), et des propositions de recommandations pour examen par l’Organe subsidiaire (section IV).

# II. Collaboration en cours entre la Plateforme et la Convention, synthèse de l’examen des évaluations achevées et calendrier prévisionnel pour l’examen des évaluations futures

1. Dans les décisions XI/13 C et XII/25, la Conférence des Parties a établi les modalités de la coopération entre la Convention et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, en particulier en ce qui concerne le rôle de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques dans l’examen des résultats pertinents de la Plateforme et dans la préparation d’avis destinés à la Conférence des Parties concernant les demandes présentées à la Plateforme. Ces décisions portent également sur l’échange d’informations entre l’Organe subsidiaire et la Plateforme, la participation du Président de l’Organe subsidiaire au Groupe d’experts pluridisciplinaire de la Plateforme, la collaboration entre le Secrétaire exécutif et le secrétariat de la Plateforme, et le rôle du Secrétaire exécutif eu égard à la communication de renseignements pertinents de la Plateforme aux Parties.
2. Comme l’a rappelé la Conférence des Parties dans le préambule de la décision 15/19, l’Organe subsidiaire a systématiquement examiné les rapports d’évaluation établis par la Plateforme et a formulé des recommandations pertinentes à l’attention de la Conférence des Parties. Un tableau donnant un aperçu des résultats de la Plateforme et de la manière dont chacun d’entre eux a été examiné par l’Organe subsidiaire, puis par la Conférence des Parties, a été distribué sous la cote CBD/COP/15/13. Des renseignements actualisés figurent dans l’annexe du présent document, qui comprend les trois nouvelles évaluations qui ont été approuvées par la Plateforme et examinées par l’Organe subsidiaire à sa vingt-cinquième session.
3. L’annexe contient également un calendrier prévisionnel des rapports d’évaluation à venir de la Plateforme, qui indique à quel moment ils pourraient être examinés par l’Organe subsidiaire. Ce calendrier comprend les deux évaluations accélérées approuvées par la Plateforme à sa dixième session pour faire suite à la décision 15/9 de la Conférence des Parties. En outre, le tableau indique les liens entre les diverses évaluations et les différentes cibles et autres éléments du Cadre.

**III. Points de vue des Parties et des observateurs concernant une évaluation supplémentaire et d’autres contributions de la Plateforme à l’appui de la mise en œuvre du Cadre**

1. À la suite de la recommandation 25/3 de l’Organe subsidiaire, le Secrétaire exécutif, par le biais de la notification 2024-006, a invité les Parties et les observateurs à présenter leurs points de vue sur le programme de travail établi pour les services de la Plateforme et sur la contribution potentielle de la Plateforme à la satisfaction des besoins scientifiques et techniques à l’appui de la mise en œuvre du Cadre et de l’examen mondial des progrès collectifs. Dix Parties[[3]](#footnote-4) et huit observateurs ont fait part de leurs vues, qui sont résumées ci-après. Les communications complètes sont disponibles en ligne[[4]](#footnote-5).

## A. Points de vue sur des thèmes spécifiques en vue de la réalisation d’une évaluation accélérée supplémentaire

1. À sa douzième session plénière, en 2025, la Plateforme déterminera l’objet d’une évaluation accélérée qui devra être achevée d’ici à 2028. La Conférence des Parties devrait donc finaliser ses demandes en lien avec cette évaluation à sa seizième réunion, en tenant compte des avis donnés par l’Organe subsidiaire à sa vingt-sixième réunion, le cas échéant.
2. Dans leurs communications, un certain nombre de Parties ont souligné que la Conférence des Parties devrait tenir compte de l’évaluation des besoins scientifiques et techniques pour appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal, qui est entreprise au titre du présent point de l’ordre du jour, lors de l’examen des options qui s’offrent relativement à la présentation d’une demande à la Plateforme.
3. Un certain nombre de Parties ont proposé d’évaluer *la* *biodiversité et la pollution*, faisant observer que la pollution était la seule cause directe des pertes de biodiversité qui n’avait pas encore fait l’objet d’une évaluation formelle par la Plateforme ou par le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat. Une Partie[[5]](#footnote-6) a présenté des propositions détaillées concernant le champ d’une telle évaluation. L’évaluation des besoins scientifiques et techniques a également permis d’identifier les questions liées à la cible 7 (pollution) qui constituent une lacune importante dans les outils et les orientations disponibles.
4. Quelques Parties étaient d’avis que *la* *biodiversité et le changement climatique* étaient susceptibles d’être associés à une lacune, alors que d’autres considéraient que cette question avait déjà été suffisamment couverte par une série d’évaluations et de rapports d’ateliers de la Plateforme et du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat. Un certain nombre de Parties ont demandé un renforcement de la coopération entre la Plateforme et le Groupe d’experts, et souhaitaient que toute évaluation de cette question soit réalisée en coopération avec le Groupe d’experts.
5. Une Partie a proposé d’évaluer *les* *villes et la biodiversité*, décrivant en détail la portée d’une telle évaluation[[6]](#footnote-7) et abordant des questions liées aux cibles 1, 2, 4, 6, 7, 8, 11, 12, 14 et 16.
6. Une Partie[[7]](#footnote-8) a proposé d’évaluer *la* *biodiversité et la pauvreté,* y compris les liens entre la biodiversité et la vulnérabilité sociale et économique, la corrélation entre les zones à forte biodiversité et à faible développement socioéconomique, les incidences de la perte de biodiversité sur les communautés tributaires de la biodiversité et le rôle des populations autochtones et des communautés locales dans la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité.
7. Plusieurs organisations ayant le statut d’observateur ont présenté des communications sur les approches fondées sur les droits de l’homme et les autres droits qui peuvent être suivies à l’égard de la propriété foncière, du genre, des peuples autochtones et des communautés locales. Une évaluation des *approches fondées sur les droits pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité et le partage équitable des avantages découlant de son utilisation* pourrait porter sur ces thèmes qui renvoient à de nombreuses questions thématiques de la section C du Cadre et aux cibles 22 et 23, entre autres. L’évaluation des besoins scientifiques et techniques a également permis d’identifier les questions liées aux approches fondées sur l’équité et les droits de l’homme qui sont considérées comme des lacunes importantes dans les outils et les orientations disponibles à l’appui de la mise en œuvre du Cadre.
8. Un observateur a mis en exergue l’importance de prendre en compte l’intégrité des écosystèmes et de souligner l’importance du rôle fonctionnel joué par la biodiversité dans toutes les évaluations en cours et à venir. Un autre observateur a recommandé que la Plateforme entreprenne un examen systématique des indicateurs phare du Cadre.

## B. Points de vue sur la manière dont la collaboration avec la Plateforme pourrait être renforcée

1. Les Parties ont souligné la valeur ajoutée par la Plateforme à la mise en œuvre du Cadre et de la Convention dans son ensemble. Certaines Parties ont proposé des mesures spécifiques pour renforcer la collaboration, tout en notant que toute recommandation de l’Organe subsidiaire devrait prendre en compte les procédures et le mandat particuliers de la Plateforme.
2. Un certain nombre de Parties ont souligné que la Conférence des Parties devrait examiner les produits et les résultats des quatre fonctions de la Plateforme, qui consistent en ce qui suit : faciliter la production de nouvelles connaissances ; réaliser des évaluations des connaissances existantes ; appuyer la formulation de politiques et leur mise en œuvre ; et renforcer les capacités nécessaires à la réalisation de son objectif.

### Utilisation des rapports d’évaluation de la Plateforme

1. La Convention a déjà largement recours aux rapports d’évaluation, comme indiqué au paragraphe 5 ci-dessus et dans le tableau 1. Des Parties ont proposé que l’Organe subsidiaire examine, au titre d’un point permanent, les résultats du Cadre à chaque exercice biennal. Dans la pratique, l’Organe subsidiaire le fait déjà, et le tableau 1 contient un calendrier prévisionnel pour l’examen des évaluations futures, comme demandé dans la décision 15/19. Le Secrétariat porte également les rapports d’évaluation pertinents à l’attention de l’Organe subsidiaire lorsque d’autres points de son ordre du jour le prévoient. Par exemple, à la vingt-cinquième réunion de l’Organe subsidiaire, les évaluations de la Plateforme ont été examinées au titre de divers points de l’ordre du jour, tels que les espèces exotiques envahissantes et la gestion durable de la faune et de la flore sauvages, entre autres.
2. Il a été noté que les évaluations achevées restent de précieuses sources d’informations pour la mise en œuvre du Cadre et devraient être prises en compte dans les décisions prises au titre de la Convention. En outre, une Partie a proposé que les lacunes recensées lors de l’évaluation des besoins scientifiques et techniques soient comblées en collaboration avec la Plateforme, lorsque cela est pertinent. Cela pourrait inclure l’utilisation de produits potentiels, tels que des ateliers et des documents techniques, qui peuvent faire l’objet d’une évaluation exhaustive dans un délai plus court puisqu’il n’est pas nécessaire d’affecter des ressources à cette fin. Ces produits pourraient ainsi être disponibles dans les années à venir pour contribuer à la mise en œuvre du Cadre. En outre, les besoins scientifiques et techniques à l’appui de la mise en œuvre du Cadre, qui figurent dans le document CBD/SBSTTA/26/3, devraient être pris en compte dans l’élaboration des évaluations en cours et futures de la Plateforme.
3. Des Parties ont noté que les processus d’examen réalisés pour la préparation des évaluations par la Plateforme permettaient d’informer les auteurs des évaluations des défis auxquels étaient confrontées les Parties à la Convention.
4. Bien que la Convention coopère également avec la Plateforme en ce qui concerne les trois autres fonctions, plusieurs Parties sont d’avis que cette coopération devrait être renforcée. Elles ont expressément fait mention de la fonction de soutien aux politiques de la Plateforme[[8]](#footnote-9), de ses activités axées sur le renforcement des capacités et à son équipe spéciale sur les connaissances autochtones et locales[[9]](#footnote-10). L’Organe subsidiaire souhaitera peut-être inviter le Secrétaire exécutif à collaborer avec le secrétariat de la Plateforme afin d’analyser la manière dont la collaboration entre la Convention et la Plateforme sur d’autres aspects des travaux de cette dernière pourrait être renforcée.

### Collaboration à l’examen mondial et au suivi

1. La Conférence des Parties, dans sa décision 15/19 (paragraphe 15), a invité la Plateforme à contribuer aux travaux du groupe spécial d’experts techniques sur les indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et l’Organe subsidiaire, dans sa recommandation 25/2, a recommandé que la Plateforme soit invitée à contribuer à l’examen mondial des progrès collectifs et, à cet égard, a souligné l’importance de la deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. Un certain nombre de Parties ont en outre souligné l’importance de la contribution que la Plateforme pourrait apporter au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre, y compris à l’examen mondial des progrès collectifs.
2. Si elle est approuvée par la plénière de la Plateforme avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties, l’évaluation méthodologique accélérée du suivi de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations pourra fournir des informations supplémentaires aux Parties lors de l’examen du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ; toutefois, cela suppose que la plénière de la Plateforme précède la réunion de la Conférence des Parties. La deuxième évaluation globale de la Plateforme sera préparée avant la dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties et fournira des informations pertinentes pour l’examen final de l’état d’avancement du Cadre. La programmation de l’examen de ces évaluations est abordée au tableau 1. Toutefois, une Partie a fait observer que l’évaluation mondiale et le rapport mondial sur les progrès collectifs dans la mise en œuvre du Cadre ne devaient pas faire double emploi, car le rapport mondial permettrait d’évaluer les progrès collectifs dans la mise en œuvre du Cadre.

### Amélioration de la collaboration à tous les niveaux

1. Des Parties ont noté que l’amélioration de la communication entre les correspondants nationaux de la Plateforme et ceux de la Convention faciliterait la mise en œuvre au niveau national. En outre, des Parties ont souligné l’importance d’une coordination constante entre l’Organe subsidiaire et la Plateforme.
2. Les Présidents de l’Organe subsidiaire et de la Plateforme ainsi que les secrétariats de la Convention et de la Plateforme collaborent régulièrement ; le Président de l’Organe subsidiaire assiste régulièrement aux réunions du Groupe d’experts pluridisciplinaire de la Plateforme, le Président de la Plateforme assiste régulièrement aux réunions de l’Organe subsidiaire et les secrétariats de la Convention et de la Plateforme échangent régulièrement des informations. Toutefois, la collaboration pourrait être continuellement renforcée et les Présidents de l’Organe subsidiaire et de la Plateforme pourraient envisager des moyens d’accroître les échanges d’informations entre l’Organe subsidiaire chargé des avis scientifiques, techniques et technologiques et l’Organe subsidiaire chargé de l’application, d’une part, et le Bureau et le Groupe d’experts pluridisciplinaire de la Plateforme, d’autre part.
3. Une Partie a proposé que la Plateforme fournisse une liste d’experts pour soutenir les travaux de la Convention, s’il y a lieu.
4. Le Secrétaire exécutif envoie régulièrement des notifications pour tenir les Parties et les observateurs informés des travaux de la Plateforme, y compris des appels de candidatures en vue de la désignation d’auteurs, des demandes d’évaluation par les pairs et d’autres informations.
5. Comme l’ont proposé certaines Parties, le Secrétaire exécutif pourrait également favoriser la participation du secrétariat de la Plateforme au Groupe de liaison sur les conventions relatives à la biodiversité.

# IV. Recommandations

1. L’Organe subsidiaire souhaitera peut-être examiner certains ou l’ensemble des thèmes suivants à titre d’objets d’une nouvelle évaluation accélérée :
   1. La biodiversité et la pollution ;
   2. Les villes et la biodiversité ;
   3. La biodiversité et la pauvreté ;
   4. Les approches fondées sur les droits pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité, et le partage équitable des avantages découlant de son utilisation, y compris les questions liées au genre.
2. L’Organe subsidiaire souhaitera peut-être adopter une recommandation libellée comme suit :

*L’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques,*

*Prenant note* des informations contenues dans la synthèse des produits antérieurs et futurs de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que de leur pertinence pour la prise des décisions de la Convention, y compris le calendrier prévisionnel pour l’examen des produits par l’Organe subsidiaire figurant dans l’annexe de la présente recommandation,

1. *A recensé les* thèmes suivants pour un examen plus approfondi en tant qu’objets d’une évaluation accélérée supplémentaire au terme d’une demande qui pourrait être présentée à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ; [espace réservé pour la liste]

2. *Prie* le Secrétariat de la Convention, pour chacun des thèmes énumérés ci-dessus, de préparer des informations sous la forme requise par la Plateforme à l’appui d’une éventuelle demande d’évaluation accélérée supplémentaire, pour examen par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa seizième réunion ;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de poursuivre sa coopération étroite avec la Plateforme et de se concerter avec le Secrétariat de la Plateforme en vue d’identifier d’autres moyens par lesquels la Plateforme peut contribuer à la mise en œuvre du Cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal et à son examen mondial des progrès collectifs, y compris les possibilités d’utilisation de tous les produits de chacune des quatre fonctions de la Plateforme ;

4. *Recommande* que la Conférence des Parties, à sa seizième réunion, adopte une décision libellée comme suit :

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* lesdécisions XI/13 C du 19 octobre 2012, XII/25 du 17 octobre 2014, 14/36 du 29 novembre 2018 et 15/19 du 19 décembre 2022,

*Se félicitant* dela décision prise par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à sa dixième session plénière d’entreprendre une évaluation méthodologique accélérée du suivi de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations d’ici à 2026 ; une évaluation méthodologique accélérée de la planification spatiale et respectueuse de la biodiversité, et de la connectivité écologique d’ici à 2027 ; et un processus de détermination de la portée d’une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques d’ici à 2024 en vue de réaliser la deuxième évaluation mondiale en 2028, dans le cadre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030[[10]](#footnote-11),

*Notant* l’étroite collaboration entre la Convention et la Plateforme,

1*. Invite* la Plateforme à examiner les demandes figurant à l’annexe[[11]](#footnote-12) de la présente décision ;

2. *Encourage* lesParties à utiliser pleinement les produits de la Plateforme pour soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, à participer aux processus d’examen réalisés en préparation des évaluations de la Plateforme et à renforcer la communication, les échanges d’informations et la coordination entre les correspondants nationaux de la Plateforme et ceux de la Convention ;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de faciliter la participation du Secrétaire exécutif de la Plateforme aux réunions du Groupe de liaison sur les conventions relatives à la biodiversité, le cas échéant.

**Annexe**

**Synthèse des résultats antérieurs et futurs de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et de leur pertinence pour la prise de décisions de la Convention**

| *Date d’approbation (ou de réception des rapports de réunion)* | *Produit* | *Examen par l’Organe subsidiaire et la Conférence des Parties* | *Description des orientations antérieures ou des possibilités d’orientations futures* |
| --- | --- | --- | --- |
| **Quatrième session de la Plateforme (2016)** | **Rapport sur l’évaluation concernant les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire**  <https://ipbes.net/assessment-reports/pollinators> | Rec. XX/9 de l’Organe subsidiaire  Décision XIII/15 de la Conférence des Parties | La Conférence des Parties s’est félicitée du résumé à l’intention des décideurs et du rapport intégral de l’évaluation, a approuvé ses messages clés, et a encouragé les Parties et autres intéressés à avoir recours à l’évaluation.  La Conférence des Parties a adopté des conseils pratiques, à l’intention des gouvernements, du milieu des affaires et d’autres intéressés, visant à renforcer la conservation et la gestion des pollinisateurs, à s’attaquer aux causes du déclin des pollinisateurs, et à œuvrer en faveur de systèmes de production alimentaire et d’agriculture durables. |
| Examiné ultérieurement à la réunion de l’Organe subsidiaire et à la quatorzième Conférence des Parties (pour donner suite à la décision XIII/15) | Mise à jour du plan d’action pour l’Initiative internationale pour la conservation et l’utilisation durable des pollinisateurs, et élaboration d’un projet de plan d’action actualisé et simplifié, comprenant le renforcement des capacités.  Soutien directement les cibles 10 et 11. |
| **Rapport sur l’évaluation méthodologique des scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques**  <https://ipbes.net/assessment-reports/scenarios> | Examiné à la vingtième réunion de l’Organe subsidiaire (rec. XX/13) et la treizième Conférence des Parties (décision XIII/29) | La Conférence des Parties s’est réjouie de l’évaluation, a reconnu son niveau de pertinence élevé pour les travaux au titre de la Convention, et en particulier pour la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, a encouragé les Parties et les autres intéressés à élaborer davantage et à utiliser les scénarios et modèles pour soutenir la prise de décisions et l’évaluation des politiques, et a invité la communauté scientifique à combler les principales lacunes dans les méthodes de modélisation des impacts des causes et dans les interventions au niveau des politiques relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques. |
| Vingtième réunion de l’Organe subsidiaire (rec. XXI/1)  Quatorzième Conférence des Parties (décision 14/1) | L’Organe subsidiaire a formulé des conclusions sur les scénarios pour la Vision 2050 pour la diversité biologique.  La Conférence des Parties a pris note de la pertinence de l’évaluation pour les discussions sur la direction stratégique à long terme de la Vision 2050 pour la diversité biologique et du processus d’élaboration d’un cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020.  Soutient l’examen mondial des progrès collectifs dans la mise en œuvre du Cadre. |
| **Sixième session de la Plateforme (2018)** | **Rapport sur l’évaluation de la dégradation et de la restauration des terres**  <https://ipbes.net/assessment-reports/ldr> | Rec. 22/4 de l’Organe subsidiaire  Décision 14/1) de la Conférence des Parties | L’Organe subsidiaire s’est réjoui de l’évaluation.  La Conférence des Parties a accueilli l’évaluation avec satisfaction, et a exhorté les Parties et invité les autres gouvernements à l’utiliser. |
| Décision 14/5 de la Conférence des Parties | La Conférence des Parties s’est réjouie de l’évaluation, a approuvé les messages clés qui appuient la réalisation des objectifs de développement durable au moyen d’approches écosystémiques d’adaptation aux changements climatiques, d’atténuation de leurs effets, de réduction des risques de catastrophes, et de lutte contre la dégradation des terres.  Soutient directement la cible 2 du Cadre et les cibles 1, 3, 8, 10 et 11. |
| **Rapports sur les évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques pour les Amériques, l’Afrique, l’Asie-Pacifique, et l’Europe et l’Asie centrale**  <https://ipbes.net/regional-assessments> | Rec. 22/4 de l’Organe subsidiaire  Décisions 14/1 et 14/34 de la Conférence des Parties  Rec. 23/1 de l’Organe subsidiaire | La Conférence des Parties s’est réjouie des évaluations et a préconisé leur utilisation aux fins de l’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020.  Soutient l’application régionale du Cadre. |
| **Septième session de la Plateforme (2019)** | **Rapport sur l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques**  <https://ipbes.net/global-assessment> | Rec. 23/1 de l’Organe subsidiaire | L’Organe subsidiaire s’est réjoui du rapport sur l’évaluation mondiale et a pris note des informations présentées dans la note de la Secrétaire exécutive, qui comprenaient un aperçu des conclusions de l’évaluation mondiale et des incidences sur les travaux de la Convention, préparée par la Secrétaire exécutive ; a demandé aux coprésidents du groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 d’examiner les conclusions de l’évaluation mondiale lors de l’élaboration de la documentation pour la deuxième réunion du groupe de travail ; et a invité le groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 à examiner les conclusions de l’évaluation mondiale lors de ses délibérations.  Contient les principaux fondements scientifiques du Cadre et soutient la mise en œuvre de tous ses aspects. |
| **Huitième session de la Plateforme (2020)** | **Rapport de l’atelier d’experts sur la biodiversité et les pandémies**  <https://ipbes.net/events/ipbes-workshop-biodiversity-and-pandemics> | Mentionné dans la rec. 24/7 de l’Organe subsidiaire  Décision 15/29 de la Conférence des Parties  Décision 15/19 de la Conférence des Parties | La Conférence des Parties a pris note du rapport de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (2019), qui précise que les zoonoses et les maladies à transmission vectorielle constituent des menaces importantes pour la santé humaine, et que les maladies infectieuses émergentes chez les animaux sauvages, les animaux domestiques, les plantes ou les personnes peuvent être exacerbées par les activités humaines,  Soutient le thème de la santé abordé dans la section C du Cadre et les cibles 1, 2, 3, 4, 5, 9, 11, 12, 16, entre autres. |
| **Rapport de l’atelier coparrainé par la Plateforme et le GIEC sur la biodiversité et les changements climatiques** <https://ipbes.net/events/ipbes-ipcc-co-sponsored-workshop-biodiversity-and-climate-change> | Mentionné dans la rec. 23/2 et la rec. 25/8 de l’Organe subsidiaire  Décision 15/19 de la Conférence des Parties | La Conférence des Parties s’est félicitée de la coopération entre la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat ; a pris acte du rapport sur l’atelier coparrainé sur la biodiversité et les changements climatiques, prenant note des conclusions, et a encouragé les deux organes à poursuivre et à renforcer leur collaboration de manière transparente et participative, en vue d’accroître la cohérence tout en évitant les doubles emplois.  À sa vingt-cinquième réunion, l’Organe subsidiaire s’est félicité de la poursuite de la collaboration prévue dans la décision 10/1 de la Plateforme.  Soutient directement la cible 8. |
| **Neuvième session de la Plateforme (2022)** | **Évaluation méthodologique de la conceptualisation diversifiée des nombreuses valeurs de la nature et ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques**  <https://ipbes.net/the-values-assessment> | Rec. 25/5 de l’Organe subsidiaire  Seizième Conférence des Parties (octobre 2024) | L’Organe subsidiaire a recommandé à la Conférence des Parties d’accueillir favorablement l’évaluation et d’encourager les Parties à prendre en compte les constatations. Il a en particulier reconnu la pertinence de l’évaluation en tant que contribution importante à la mise en œuvre du programme de travail sur l’application de l’article 8 j) et d’autres dispositions de la Convention, et du programme de travail conjoint sur les liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle.  Question thématique. Soutient directement la cible 14, l’objectif B et la section C du Cadre. |
| **Rapport d’évaluation de l’utilisation durable des espèces sauvages**  <https://ipbes.net/sustainable-use-assessment> | Rec. 25/7 de l’Organe subsidiaire  Seizième Conférence des Parties (octobre 2024) | L’Organe subsidiaire a recommandé à la Conférence des Parties d’accueillir favorablement le résumé destiné aux décideurs, d’encourager les Parties, et d’inviter les autres gouvernements, les autorités infranationales à tous les niveaux, les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les organisations compétentes, selon leurs besoins, leurs capacités et leur situation, dans le respect des obligations internationales pertinentes, selon qu’il convient, à utiliser les constatations, le cas échéant.  Aborde une cause directe de la perte de biodiversité (la surexploitation) et soutient directement les cibles 5 et 9 et l’objectif B du Cadre. |
| **Fondements du Nature’s Futures Framework, un outil flexible pouvant appuyer l’élaboration des scénarios et des modèles d’un avenir souhaitable pour les populations, la nature et la Terre nourricière (Nature’s Futures Framework)**  <https://zenodo.org/records/8171339> |  | Le Nature’s Futures Framework est un outil pouvant faciliter l’élaboration de scénarios et de modèles pour la biodiversité et les services écosystémiques.  Soutient la section C du Cadre. |
| **Dixième session de la Plateforme (2023)** | **Évaluation des espèces exotiques et envahissantes**  <https://ipbes.net/invasive-alien-species-assessment> | Rec. 25/6 de l’Organe subsidiaire et seizième Conférence des Parties | L’Organe subsidiaire a recommandé que la Conférence des Parties accueille favorablement l’évaluation et encourage son utilisation, le cas échéant, notamment par la mise à jour ou la révision et la mise en œuvre de leurs propres stratégies et plans d’action nationaux en faveur de la biodiversité, ainsi que pour la préparation de rapports nationaux.  Renvoie à une cause directe de la perte de biodiversité et soutient directement la cible 6. |
| **Produits à venir** | | | |
| **Onzième session de la Plateforme (2024)** | **Évaluation thématique des liens entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé (« évaluation des liens »)**  <https://ipbes.net/nexus> | À examiner lors d’une réunion de l’Organe subsidiaire précédant la dix-septième Conférence des Parties et à la dix-septième Conférence des Parties en 2026 | Question thématique qui renvoie aux interactions entre la biodiversité et les secteurs productifs qui influencent de nombreux causes directes et indirectes de la perte de biodiversité. Soutiendra les cibles 4, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 14 et 16 du Cadre. Il existe également des liens entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé. |
| **Évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité, des facteurs déterminants du changement transformateur et des options pour la concrétisation de la Vision 2050 pour la biodiversité (« évaluation du changement transformateur »)**  <https://ipbes.net/transformative-change> | À examiner lors d’une réunion de l’Organe subsidiaire précédant la dix-septième Conférence des Parties et à la dix-septième Conférence des Parties en 2026 | Question thématique qui renvoie aux causes indirectes de la perte de biodiversité. Soutiendra les cibles 14 à 22 du Cadre. |
| **Douzième session de la Plateforme (2025)** | **Évaluation méthodologique de l’impact des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, et de leur dépendance à l’égard de ces deux éléments (« évaluation des liens entre les entreprises et la biodiversité »)**  <https://ipbes.net/business-impact> | À examiner lors d’une réunion de l’Organe subsidiaire précédant la dix-septième Conférence des Parties et à la dix-septième Conférence des Parties en 2026 | Donne une vue d’ensemble pour la compréhension des approches méthodologiques de l’évaluation de l’impact des entreprises sur la biodiversité et de leur dépendance à l’égard de la biodiversité. Soutiendra directement la cible 15 du Cadre. |
| **Treizième session de la Plateforme (2026)** | **Évaluation méthodologique du suivi de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations pour examen** | À examiner à la dix-septième Conférence des Parties en 2026 et lors d’une réunion de l’Organe subsidiaire précédant la dix-huitième Conférence des Parties | Les informations contenues dans cette évaluation contribueront directement à la mise en œuvre du cadre de suivi du Cadre (adopté en vertu de la décision 15/5). Les constatations pourraient être utilisées pour l’évaluation des progrès sur la base des indicateurs du cadre de suivi, qui s’inscrit dans l’examen mondial des progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre. Pour être pertinentes dans l’optique de l’examen mondial, les constatations devraient être communiquées avant la dix-septième Conférence des Parties ; toutefois, cela suppose que la treizième session de la Plateforme ait lieu avant la dix-septième Conférence des Parties. |
| **Quatorzième session de la Plateforme (2027)** | **Évaluation méthodologique de la planification spatiale intégrée et respectueuse de la biodiversité, et de la connectivité écologique** | À examiner lors d’une réunion de l’Organe subsidiaire précédant la dix-huitième Conférence des Parties et à la dix-huitième Conférence des Parties en 2028 | Donnera une vue d’ensemble pour la compréhension des approches méthodologiques de la planification spatiale intégrée et respectueuse de la biodiversité, et de la connectivité écologique. Soutiendra directement la cible 1 du Cadre d’action, ainsi que l’objectif A et les cibles 2 et 3. |
| **Quinzième session de la Plateforme (2028)** | **Deuxième évaluation mondiale** | À examiner lors d’une réunion de l’Organe subsidiaire précédant la dix-neuvième Conférence des Parties et à la dix-neuvième Conférence des Parties en 2030 | La première évaluation mondiale réalisée par la Plateforme a grandement contribué à l’élaboration du Cadre. La deuxième évaluation mondiale devrait être tout aussi pertinente dans le contexte des discussions sur le plan stratégique pour l’après-2030 de la Convention sur la diversité biologique. |
| **Seizième session de la Plateforme (2029)** | **Évaluation – à déterminer à la douzième session de la Plateforme** | À examiner lors d’une réunion de l’Organe subsidiaire précédant la dix-neuvième Conférence des Parties et à la dix-neuvième Conférence des Parties en 2030 | La question qui fera l’objet d’une évaluation sera déterminée à la douzième session de la Plateforme en 2025. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* CBD/SBSTTA/26/1. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Le présent document est publié sans avoir été revu par les services d’édition. [↑](#footnote-ref-3)
3. Allemagne, Brésil, Espagne, France, Japon, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Suède, Suisse et Union européenne. [↑](#footnote-ref-4)
4. [www.cbd.int/notifications/2024-016](http://www.cbd.int/notifications/2024-016). [↑](#footnote-ref-5)
5. Royaume-Uni. [↑](#footnote-ref-6)
6. Espagne. [↑](#footnote-ref-7)
7. Brésil. [↑](#footnote-ref-8)
8. Dans ce contexte, le Secrétariat attire l’attention sur l’examen externe de la note conceptuelle sur le rôle futur de la fonction de soutien aux politiques de la Plateforme, qui se poursuit jusqu’au 31 mai 2024. Voir la notification EM/2024/18 à l’adresse suivante : [www.ipbes.net/notification/external-review-concept-note-policy-support](http://www.ipbes.net/notification/external-review-concept-note-policy-support). [↑](#footnote-ref-9)
9. Le responsable du programme de travail sur les connaissances traditionnelles au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique participe aux travaux de l’équipe spéciale sur les connaissances autochtones et locales de la Plateforme. [↑](#footnote-ref-10)
10. Décision 10/1 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. *Note* : ce paragraphe du préambule figure dans le projet de décision contenu dans la recommandation 25/2 de l’Organe subsidiaire, mais étant donné sa pertinence par rapport à l’objet du présent projet de décision, il est proposé de l’inclure dans le présent document. [↑](#footnote-ref-11)
11. Annexe à élaborer sur la base des travaux intersessions décrits dans la recommandation de l’Organe subsidiaire et finalisés par la Conférence des parties à sa seizième réunion. [↑](#footnote-ref-12)